

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 mars 2024

L'an 2024, le 14 mars à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune de Wisembach s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame VOINSON Rachel, Maire, en session ordinaire après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mme VOINSON Rachel, Mme DA COSTA Claudine, M. VOIGNIER Jean-François, M. GAGUECHE Fouade, M. GOUBY Daniel, M. BREISTROFFER Flavien

Excusé(s) : Mme FURGAUT Sylvie

Absent(s) : M. MULLON Yohan

Procurator(s) : Mme FURGAUT Sylvie donne procuration à Mme VOINSON Rachel

Secrétaire de séance : M. VOIGNIER Jean-François

Nombre de membres du Conseil Municipal

- En exercice : 8
- Présents : 6
- Votants : 7

Date de la convocation : 08/03/2024

Date d'affichage : 09/03/2024

Ordre du jour de séance :

- ONF : état d'assiette 2024,
- Tarification de la vente de bois 2024,
- Taxes foncières 2024,
- Contribution CBI 2024,
- Adhésion à la SACEM pour les événements associatifs 2024,
- Achat de terrains,
- Augmentation des charges locatives,
- Tarification des amendes concernant les déjections canines,
- Subventions aux associations.

Questions diverses :

- Réunion du SDANC
- Feux d'artifice pour les Carfeuillats
- Achat de vaisselle pour le Comptoir Gourmand

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, celle-ci débute par la lecture du procès-verbal de la séance du 25/01/2024, après relecture et modification sur certains points, le procès-verbal est approuvé.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de son souhait de reporter la délibération concernant les taxes foncières n'ayant pas tous les tenants et les aboutissements. Monsieur Daniel GOUBY demande si cela concerne la séance du lundi 18 mars, Monsieur Flavien BREISTROFFER indique que non, la réunion concerne les habitations, Madame le Maire et Monsieur Jean-François VOIGNIER le confirment. Les membres du Conseil Municipal autorisent le report de cette délibération.

ONF

État d'assiette

Madame le Maire présente le bilan de l'exercice 2023, les dépenses correspondent aux frais sylvicoles, à l'ATDO (Accompagnement Technique du Donneur d'Ordre) pour la régie communale, aux frais de parcelles, aux frais de garderie qui représentent 10 % des ventes de l'année N-1 et d'administration : 11 364 €. Les recettes en bois façonnés : 11 900 €, en bois sur pied : 44 868 €, pêche et chasse : 5500 €, les recettes totales s'élèvent à 62 282,60 €.

À cela s'ajoute la vente de bois de gré à gré de l'année dernière de la parcelle 25 réalisée par la commune, la gestion a été confiée à Monsieur Jérémie TOUSSAINT, les factures seront étalées sur 2023/2024.

Pour les travaux sylvicoles prévus sur 2024, suite à la préconisation du garde-forestier, les dépenses correspondront à 39 000 €, les recettes à quasiment 80 000 €, ce ne sont que des estimations, nous nous laisserons la possibilité de refaire en fin d'année si les ventes ne sont pas réalisées, une vente de gré à gré à faire en régie. Monsieur Daniel GOUBY explique aux membres du Conseil Municipal le tableau des parcelles.

Madame le Maire demande si le Conseil Municipal approuve les coupes à l'état d'assiette.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Nombre de votant 7 - Résultat du vote : Pour 7 – contre : 0 – Abstention : 0

Travaux sylvicoles

Madame le Maire poursuit avec la présentation des travaux sylvicoles, Monsieur Daniel GOUBY indique que pour les travaux sylvicoles presque tout sera fait en régie mise-à-part le parcellaire, Madame le Maire indique que tous les ans l'ONF propose des travaux qu'il est nécessaire de mener sur les différentes parcelles. Monsieur Daniel GOUBY indique des éclaircies sur la parcelle 30, avec des douglas et un petit peu de tout, ce sera à perte.

Dégagement de plantation sur la parcelle 12, il faut refaire le point avec Monsieur GRANDIDIER.

Sur la parcelle 25 les travaux divers dans les peuplements sont faits en régie et ont débuté, cela concerne le nettoyage de la parcelle, Madame le Maire demande combien de temps cela va prendre, Monsieur Daniel GOUBY indique que cela devrait durer une semaine environ et correspondre à une économie de 6 000 €, Monsieur Fouade GAGUECHE demande si cela correspond à une économie pour la commune, Madame le Maire le confirme. Monsieur Daniel GOUBY indique que les travaux sur les limites et le parcellaire seront laissés à l'ONF pour un budget de 5 130 € car il faut connaître les limites et les employés communaux doivent posséder le permis de bûcheronnage. Travaux d'infrastructure Monsieur Daniel GOUBY indique que les routes de la forêt sont dégradées et qu'il y aura du travail à faire, mais que ce n'est pas une priorité, l'entretien sera partagé entre les employés communaux et l'ONF, il faudra prévoir un budget d'environ 3 000 €. L'enlèvement des gaines de protection à retirer des arbustes, devra être fait par les employés communaux.

Le budget total des dépenses de la forêt confié à l'ONF serait de 8 130 €, sans les travaux de régie.

Madame le Maire demande si la ventilation convient aux membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Nombre de votant 7 - Résultat du vote : Pour 7 – contre : 0 – Abstention : 0

Tarification pour la vente de bois de chauffage

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a beaucoup de bois sur la place communale, le bois a été fait à Grospeau, Monsieur Jean-François VOIGNIER confirme et indique qu'il y a également une petite partie réalisée au Trou des Chevaux. Les arbres étant devenus dangereux, l'ONF les avait marqués, Monsieur BERTON est venu aider l'employé communal à les déplacer. Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle souhaiterait faire comme l'année dernière à savoir 2 stères par foyer.

L'année dernière le tarif du stère était de 20 € mais cette année le bois étant très beau, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal un tarif de 40 € le stère, livré et fendu. Monsieur Daniel GOUBY indique qu'un des habitants s'est plaint de ne pas avoir eu de bois l'année dernière le stock étant limité, cette année le stock étant beaucoup plus important les foyers inscrits devraient normalement tous être pourvus, il suffit de venir s'inscrire en mairie, la distribution se fera en fonction des priorités et des inscriptions.

Madame le Maire demande si le tarif de 40 € le stère convient aux membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Nombre de votant 7 - Résultat du vote : Pour 7 – contre : 0 – Abstention : 0

Contribution CBI

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que comme tous les ans, une délibération est nécessaire concernant le montant versé à la Commission des Biens Indivis WISEMBACH/GEMAINGOUTTE, pour rappel le cimetière et l'église appartiennent à WISEMBACH et GEMAINGOUTTE et qu'il y a un budget à part. La répartition se fait en fonction du nombre d'habitants et de la façon suivante : $\frac{3}{4}$ pour WISEMBACH et $\frac{1}{4}$ pour GEMAINGOUTTE. Tous les ans la commune de WISEMBACH apporte 9 000 € et la commune de GEMAINGOUTTE 3 000 €, Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de renouveler cette participation à hauteur de 9 000 € pour 2024. Monsieur Daniel GOUBY indique que pour lui ce montant n'est pas suffisamment important aux vues des devis qu'il a reçu, Monsieur Daniel GOUBY énumère les différents devis et leurs montants, Madame le Maire indique que cela concerne la CBI et que ce sujet sera revu avec les membres de la CBI. Monsieur Jean-François VOIGNIER demande à Monsieur Daniel GOUBY s'il a été informé par Monsieur Daniel JAMBEL qu'il y avait des fuites dans l'église et que ces réparations ont sûrement la priorité sur les autres travaux.

Madame le Maire demande si la contribution de 9 000 € convient aux membres du Conseil Municipal.
Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Nombre de votant 7 - Résultat du vote : Pour 7 – contre : 0 – Abstention : 0

Adhésion à la SACEM

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal une adhésion à la SACEM, après avoir indiqué les différents tarifs proposés Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de choisir la formule illimitée et ainsi pouvoir faire profiter de cette formule à l'association pour 171 € par an.

Madame le Maire demande si la formule en illimité à 171 € par an convient aux membres du Conseil Municipal.
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Nombre de votant 7 - Résultat du vote : Pour 7 – contre : 0 – Abstention : 0

Achat de terrains

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a plusieurs terrains qui ont été proposés à la vente, dont les 7 parcelles de Madame CARO, 4 parcelles se situent au Dramont qui est une zone de future extension possiblement constructible si la demande est faite dans le PLUI. 2 parcelles se situent au Noyer et 1 à Grospeau. Madame le Maire indique qu'une seule parcelle est boisée et l'estimation a été demandée à l'ONF indiquant une estimation de 7 170 €, les autres parcelles étant du pré agricole. Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame CARO souhaite vendre l'ensemble de ses parcelles pour 9 € le m², ce qui ferait un montant total de 59 553 €. Madame le Maire indique que certaines parcelles n'ont aucun intérêt pour la commune, qu'il n'y a que les parcelles au Dramont d'une superficie de 2 327 m² qui pourraient être intéressantes. Monsieur Fouade GAGUECHE demande si la condition est un achat groupé pour pouvoir acheter, Madame le Maire confirme. Monsieur Daniel GOUBY indique que des terrains sont abandonnés et recouverts de ronces. Madame le Maire indique que cette décision doit être retravaillée et être sûre que les parcelles du PLUI soient bien transformées en constructible.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a une autre parcelle B62 sur Grospeau mise en vente pour une superficie de 1 804 m² pour un tarif de 460 €. Monsieur Daniel GOUBY indique que cette parcelle est une enclave et qu'elle serait intéressante pour la commune.

Madame le Maire indique qu'il est également proposé plusieurs parcelles au Dramont : 162, 133, 159, 163 mais que celles-ci ne représentent pas un intérêt pour la commune, les estimations du garde-forestier sont de 418 €, 236 €, 248 € et 154 €, l'accès est difficile et sans valeur d'avenir. Madame le Maire indique ne pas être favorable à l'achat de ces parcelles.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décide de

- Refuser la proposition de Madame CARO en l'état
- Accepter la proposition d'achat de la parcelle B62
- Refuser les parcelles 162, 133, 159, 163 au Dramont.

Nombre de votant 7 - Résultat du vote : Pour 7 – contre : 0 – Abstention : 0

Augmentation des charges des logements communaux.

Vu l'augmentation des charges d'électricité, Madame le Maire propose un pourcentage d'augmentation des charges locatives. Monsieur Fouade GAGUECHE indique que l'année dernière, ils avaient passé du temps pour trouver un montant des charges. Monsieur Jean-François VOIGNIER indique que la vidange de la fosse septique a coûté 1 500 € du fait des nombreuses lingettes qui avaient bouché la fosse septique et que cette facture ne sera pas impactée aux locataires.

Madame le Maire propose une augmentation de 10 % des charges locatives.
Après en avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité.

Nombre de votant 7 - Résultat du vote : Pour 7 – contre : 0 – Abstention : 0

Tarifification des amendes des déjections canines.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal des soucis de déjections canines de plus en plus fréquentes sur la voie publique, notamment sur le chemin du Fleu et sur le terrain de jeux des enfants. Les employés communaux subissent des projections de crottes de chiens lorsqu'ils tondent ou débroussaillent. Monsieur Flavien BREISTROFFER indique qu'en début du mandat, il avait réalisé une poubelle ou il était possible de déposer les sacs de déjections à déposer dedans, le problème du ramassage du sac poubelle plein ayant été soulevé, la poubelle avait été enlevée. Madame le Maire précise que le but serait que les propriétaires de chiens soient responsables et ramassent et rapportent le sac de déjections chez eux. Madame Claudine DA COSTA indique être d'accord pour verbaliser. Monsieur Daniel GOUBY demande qui serait en charge du procès-verbal, Madame le Maire indique être la seule en mesure de le faire. Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que des affiches ludiques et non ludiques ont été réalisées et qu'il serait bien de les mettre aux endroits stratégiques. Madame Claudine DA COSTA indique que c'est aux maîtres d'être responsables et de faire le nécessaire pour éviter de laisser les déjections et qu'il serait utile de déclarer ses chiens en mairie.

Madame le Maire indique qu'un arrêté du maire sera mis en place, récapitulant les tarifs des amendes, Madame le Maire propose un tarif de 35 € pour les personnes prises sur le fait.

Après en avoir délibéré le Conseil valide le montant de l'amende à 35 € en cas de déjections non ramassées.

Nombre de votant 7 - Résultat du vote : Pour 7 – contre : 0 – Abstention : 0

Monsieur AMET demande la parole, celle-ci lui est accordée, il demande ce qui peut être fait concernant les chats errants, Madame le Maire indique qu'il est délicat de déterminer si un chat est un chat errant ou un chat de propriétaire qui se promène, Madame le Maire informe que suite à plusieurs chiens trouvés sur la voie publique, un questionnaire demandant aux propriétaires d'animaux (chiens et chats) de recenser leurs animaux sera à compléter et à remettre à la Mairie ce qui facilitera le retour aux propriétaires et de connaître les chats non errants.

Attributions des subventions 2024 aux associations

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que malgré une délibération lors du Conseil Municipal de l'année dernière, les subventions de 2023 n'ont pas été versées faute de secrétaire de mairie. Elle informe que l'association "La boule du Blanc Ru" a fait parvenir une demande de subvention d'un montant de 255 €. Après lecture du courrier, Madame le Maire demande si la subvention de 255 € convient aux membres du Conseil Municipal. Monsieur Fouade GAGUECHE étant membre de cette association, celui-ci ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide une subvention de 250 € pour l'association "La boule du Blanc Ru".

Nombre de votant 6 - Résultat du vote : pour : 6, contre : 0, abstention : 0

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les subventions pour la bibliothèque et pour l'école de Ban-de-Laveline avaient déjà été abordées lors du Conseil du 25 janvier, il avait été convenu d'une subvention de 300 € pour la bibliothèque et de 100 € pour l'école de Ban-de-Laveline. Monsieur Daniel GOUBY demande à quoi correspond cette subvention pour l'école, Madame le Maire lui rappelle que cette subvention concerne deux élèves de WISEMBACH, pour leur voyage à Verdun. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme les montants des subventions de 300 € pour la bibliothèque et de 100 € pour l'école de Ban-de-Laveline

Nombre de votant 7 - Résultat du vote : Pour 7 – contre : 0 – Abstention : 0

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si cette année il faut se tenir aux associations ayant fait des demandes de subvention, Madame le Maire propose de ne subventionner que les associations en ayant fait la demande. Monsieur Fouade GAGUECHE demande si les associations savent qu'elles doivent en faire la demande. Madame le Maire demande à Monsieur Flavien BREISTROFFER si les Carfeuillats demande bien cette année une subvention de 250 € comme l'année précédente qui confirme la demande et le montant. Madame le Maire demande, si la subvention de 250 € convient aux membres du Conseil Municipal. Monsieur Flavien BREISTROFFER étant membre de cette association, celui-ci ne prend pas part au vote, après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide la subvention de 250 € pour "Les Carfeuillats"

Nombre de votant 6 - résultat du vote : Pour 6 – contre : 0 – Abstention : 0

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il faut donner une subvention à l'ADAVI et à l'ADMR, comme vu lors du dernier Conseil Municipal et si une subvention peut être donnée aux pompiers et Aux Souvenir Français, après en avoir délibéré le Conseil Municipal confirme le versement d'une subvention de 150 € à l'ADAVI et 150 € à l'ADMR et valide la subvention de 100 € pour les Pompiers et de 200 € pour le Souvenir Français.

Nombre de votant 7 - Résultat du vote : Pour 7 – contre : 0 – Abstention : 0

Madame le Maire rappelle le montant total des subventions qui se monte à 1 400 €, après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide la somme de 1 400 € à inscrire la somme au compte 6574 du budget prévisionnel 2024.

Nombre de votant 7 - Résultat du vote : Pour 7 – contre : 0 – Abstention : 0

Questions diverses

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la réunion du Comité du SDANC se déroulera le 26/03/2024 à Épinal, ce n'est en aucun cas une convocation mais une information.

Monsieur Flavien BREISTROFFER demande à Madame le Maire si l'association "Les Carfeuillats" peut organiser un feu d'artifice comme évoqué l'année dernière, Madame le Maire soulève le problème de la date et du montant trop important pour le budget communal, la salle sera bien sûr toujours à disposition.

Monsieur Fouade GAGUECHE demande s'il est possible de regarder le devis de Promocash qu'il a fait réaliser pour compléter la vaisselle manquante de la salle polyvalente, Madame le Maire demande à Monsieur Fouade GAGUECHE le montant du devis n'ayant rien reçu. Monsieur Fouade GAGUECHE indique un montant de 480 € HT, Madame le Maire indique que la question sera soulevée lors de leur réunion du mercredi, le montant étant assez élevé.

Madame Claudine DA COSTA demande à qui appartient le chemin à la sortie de GEMAINGOUTTE, Madame le Maire indique que la portion de route avec le trou appartient à GEMAINGOUTTE, Monsieur Jean-François VOIGNIER s'est déplacé à la mairie de GEMAINGOUTTE, mais la Mairie était fermée, il se charge de contacter Monsieur le Maire.

Les sujets ayant été épuisés, la séance est levée à 20 h 24

Signature du Maire
Rachel VOINSON



Signature du secrétaire de séance
Jean-François VOIGNIER

